

Desplaque lui fit observer que s'il chantait pour son plaisir, lui jouait pour le sien.

Amalé, Boivin furieux se leva, terrassa Desplaque et le mordit et cruellement à la lèvre inférieure qu'un morceau lui en resta dans les dents!

Le blessé du malheureux était horrible et le fessid absolument méconnaissable.

Desplaque fut été conduit à Douai où il reçut les soins de M. le docteur Pollet qui opéra la suture des bords de la plaie.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre Boivin.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 29 DÉCEMBRE. — Marceau Agache, rue Saint-Laurent, cour Saint-François, 2. — Eléonore Lepere, rue de la Basse-Masure, 12. — Albert Deulena, rue de l'Hommelet, cour veuve Mullier, 1. — Judith Goormachtigh, rue de Flandre, cour Duboit, 1. — Gabrielle Verhamme, rue Saint-André, maisons Verhamme. — Elise Gérard, rue de Lille, cour de l'Élé, 11. — André Marie, rue des Moulins, 146. — André Beccart, rue du Pays, 4. — Alexandre Oudenne, rue de la Chapelle-Carrette, 18. — Stanislas Delcroix, rue Lannes, cour Salmérie. — Paul Levas, rue de l'Ouest, 17.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 DÉCEMBRE. — Adèle Fial, 30 ans, propriétaire, rue de Lannoy, 417. — Sophie Dubois, 72 ans, ménagère, rue de Condé, 14. — Jules Dobette, 44 ans, mécanicien, Hôtel Dieu. — Françoise Dubart, 84 ans, pensionnaire, Hospice.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS. — Les amis et connaissances de la famille MOTTE-BOSSUT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis MOTTE-BOSSUT, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Chambre de commerce et ancien adjoint au maire de Roubaix, décédé à Lannoy, le 29 décembre 1883, dans sa 67^e année, sont priés de vouloir bien assister au présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux convois et Services Solennels qui auront lieu le mercredi 31 janvier, à 11 heures, en l'église de Lannoy, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, à Lannoy.

Les amis et connaissances de la famille DAULMÉ-RE-CAMPELLE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DAULMÉ-RE-CAMPELLE, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1883, à l'âge de 33 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 janvier, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Sébastopol, 25, estaminet de la Place Verte.

Les amis et connaissances de la famille SIMON-BOUCHERIE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Anne BOUCHERIE, veuve de Monsieur Antoine CLÉMENT, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1883, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 janvier, à 2 heures, en l'église Saint-Étienne, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 17.

Un Obi Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 31 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille LÉGRAND, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1881, à l'âge de vingt-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Achille LÉGRAND, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille COCHETREUX PIAT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Adèle PIAT, veuve de Monsieur Jean Baptiste COCHETREUX, décédée à Roubaix, le 23 décembre 1883, dans sa 61^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux convois et Services Solennels, qui auront lieu le lundi 31 décembre, à 2 heures, en l'église Saint-Étienne, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 17.

BELGIQUE. — M. Beyer, l'architecte à qui l'on doit la station de Tournai et dont le nom a été affecté à l'ancienne rue des Cachets, a été désigné par M. le ministre de l'Intérieur pour dresser les plans de la reconstruction de la Chambre des représentants.

La nouvelle salle de la Chambre contiendra environ deux cents places. Des installations convenables seront ménagées pour la presse. Celle-ci était par trop à l'étroit. Le développement de la presse périodique est tel, qu'il faudrait un espace double pour loger convenablement les rédacteurs de journaux bruxellois, la correspondance des principaux journaux de nos grandes villes et aussi leurs directeurs, car il me paraît que lorsque ceux-ci se trouvent à Bruxelles et désirent assister à une séance parlementaire, c'est le moins qu'ils puissent trouver place. Or, il y avait positivement encombrement.

L'hémicycle agrandi permettra aussi de disposer plus convenablement les installations pour les services de la sténographie et du compte-rendu analytique. Il y avait une foule de tables disposées sans symétrie et dont l'enlèvement nuisait au coup d'œil.

Notre correspondant d'Anvers nous écrit, 28 décembre : On a reçu hier, des nouvelles de l'équipage du steamer Plantyn, de la White-Cross-Line, une ne nous principales lignes de navigation. Depuis un mois on était dans l'anxiété. Le Plantyn, parti le 7 novembre de New-York avec 26 hommes d'équipage, 21 passagers et un fort chargement, devait arriver à Anvers vers le 20 du même mois.

Il était donc attendu depuis cinq semaines. Aussi le croyait-on perdu corps et biens. On s'est trompé de moitié, heureusement. Ce n'est qu'hier à une heure avancée, que les directeurs de la White-Cross-Line, MM. Steinman et Lukwig, ont reçu une dépêche du capitaine Plantyn, M. Scott d'Anvers.

Cette dépêche porte que le 17 novembre, latitude 44 N, longitude 42 O, le Plantyn a été surpris dans l'Atlantique par un ouragan épouvantable. Un coup de mer a enfoncé la pompe, balayé le pont, submergé la machine, la cale, et éteint le feu. Le navire a été chassé pendant neuf jours sans direction.

diatement expédié le télégramme que je viens de traduire. Ce télégramme constate en outre que six hommes du Plantyn ont péri pendant le tempête.

Le Plantyn était un des meilleurs navires de la White-Cross-Line; c'est la cinquième steam, y compris le Henry Edge, que cette Compagnie a perdu dans un espace relativement très court.

UN RÉCIDIVISTE OBSTINÉ. — On écrit de Nantes le 13 décembre : Un sieur Barbier vient d'être condamné à trente ans de bagnes pour vols. Mais comme ce malfaiteur, âgé de trente-cinq ans avait déjà quadrupling-cinq ans de travaux forcés par suite de condamnations antérieures, la cour a décidé que les peines se confondraient.

Voici les états de service de ce récidiviste éminent : D'abord quinze ans de travaux forcés pour vols commis à Nîmes, quarante ans pour vols qualifiés et enfin trente ans infligés par la cour de Tours, après une seconde évasion.

Au cours des débats, Barbier a déclaré être certain de s'évader de chez de la Nouvelle-Calédonie.

Dix heures quarante-cinq, un nommé Parigot, homme d'affaires, demeurant dans le quartier de la Madeleine, et qui, à plusieurs reprises, avait eu affaire à M. Benoit, se fit annoncer. On le fit entrer dans le cabinet de l'Invoqué; quelques minutes s'écoulèrent, lorsque, tout à coup, deux détonations se firent entendre. Pâle, se tenant à peine, M. Benoit parut sur le seuil de l'étude.

Parigot lui avait tiré à bout portant deux coups de revolver. Une balle avait traversé le front de la victime, une autre avait perforé le bras gauche. L'assassin voulut fuir, mais les « clercs » se jetèrent sur lui; il menaça ces derniers de son arme, qu'ils réussirent à lui enlever.

Le blessé reçut les soins du docteur Constant. Prévenu immédiatement, M. Gallien, commissaire de police, procéda à l'interrogatoire de l'assassin qui a déclaré formellement qu'il regretta de ne pas avoir tué M. Benoit. On croit que ce dernier est victime d'une vengeance. Parigot a été écroué au poste Saint-Roch.

L'état de M. Benoit est des plus graves.

CONCURRENCE ALLEMANDE. — Les baraquons qui s'élevaient à Paris sur les boulevards, à l'occasion du jour de l'an, offrent, parait-il, des quantités de jouets fort intéressants, mis en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Seulement, ce qu'il importe de signaler, c'est que la plupart de ces jouets sont de fabrication allemande. Les Allemands, de plus en plus, inondent chaque année la place de Paris de jouets semblables, ce qui cause à notre industrie un tort considérable.

A LA TRAPPE. — On annonce l'entrée à la Trappe de M. le baron d'Escoubert de Hainaut, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et l'un des nos sportsmen les plus distingués.

Le baron de Hainaut, qui avait perdu l'an dernier sa jeune et charmante femme, s'est trouvé absolument accablé par la mort de sa fille unique, adorable enfant de six ans, qui vient de lui être enlevée par une fièvre typhoïde.

UN AVARE MORT DE FAIM. — Un nommé Moreau, chiffonnier, demeurant, 22, rue Moulineux, à Paris, était dans la plus affreuse misère. Tous les jours, on le voyait courir dans les rues vêtus de guenilles sordides, implorant la charité. Il touchait de l'Assistance publique un secours de 25 fr. par mois.

Depuis quatre jours, on ne l'avait pas vu paraître. Hier matin, la concierge, l'ayant vainement appelé, prévint le commissaire de police. On enfouit la porte et on trouva le chiffonnier étendu sur son grabat et ne donnant plus signe de vie.

Un médecin, appelé, constata qu'il était mort d'inanition.

Lorsqu'on fouilla le grabat, on découvrit dans le vieux bas légendaire de l'avare une somme de 20,500 francs en pièces d'or.

Moreau était âgé de quatre-vingt-neuf ans!

UN CAS DE FÉCONDITÉ ASSEZ RARE est rapporté par les journaux du Morbihan.

Au village de Velour, commune et canton de Muzillac, existe une petite ferme occupée par les époux Gitzonic.

Dernièrement, il y avait réjouissance complète dans ce hameau : la jeune femme, déjà mère d'un charmant enfant qui ne marche pas encore seul, venait d'accoucher de quatre garçons bien portants.

EFFETS INATTENDUS DU MAGNÉTISME. — M. et Mme Bivoteau, négociants du quartier du Marais, avaient fiancé leur fille Louise à un superbe jeune homme du nom de Poulot. L'union était proche; le futur gendre était choyé et dorloté par Mme Bivoteau qu'il appelait déjà « belle maman ».

Ce garçon n'avait-il pas toutes sortes de qualités et de talents de société? Il possédait, entre autres, l'art de magnétiser supérieurement, et l'on avait voulu montrer cela aux amis et connaissances.

Aussi hier, vers dix heures du soir, tout le monde étant réuni dans le salon, M. Bivoteau déclara la séance ouverte et il fut décidé que ce serait Mlle Louise qui servirait de sujet.

Poulot se plaça devant sa fiancée et se mit à la regarder fixement.

Cela dura deux minutes environ.

Puis, tandis que le sujet continuait à ouvrir de grand yeux, on vit tout à coup le magnétiseur s'ignoter, puis vaciller sur sa chaise et... s'en aller profondément.

On rit; on transporta Poulot sur un canapé. On voulut le réveiller impossible.

Puis, tout-à-coup, il se mit à balbutier, ensuite à parler tout haut.

— La police! murmura-t-il. — On se regarda.

— C'est moi qui ai fait le coup! s'écria-t-il, les yeux hagards.

« Belle maman » s'empressa de vider une carafe d'eau sur la tête du dormeur. Cette douche instantanée réveilla le jeune homme, qui, pressé de questions, finit par avouer qu'il avait, il y a quinze jours, volé des bijoux chez un joaillier de la rue de la Paix.

M. Bivoteau s'est empressé d'empêcher aussitôt son genre, qui poussait des supplications à fendre l'âme.

LES SUCCÈS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. — La dernière session des examens de licence a été aussi favorable que les précédentes à l'école des hautes études et à l'institut catholique de Paris. Sur dix candidats se présentant à la licence ès-lettres, six ont été admis; deux appartenant au diocèse de Paris: M. l'abbé Bellanger et M. l'abbé Duison, professeur au petit séminaire. Sur quatre candidats se présentant aux examens de la licence ès-sciences physiques, deux ont été admis. Durant ces deux mois, l'école des hautes études a fait recevoir trente licenciés: dix-neuf pour les lettres et onze pour les sciences.

UN RÉCIDIVISTE OBSTINÉ. — On écrit de Nantes le 13 décembre :

Un sieur Barbier vient d'être condamné à trente ans de bagnes pour vols. Mais comme ce malfaiteur, âgé de trente-cinq ans avait déjà quadrupling-cinq ans de travaux forcés par suite de condamnations antérieures, la cour a décidé que les peines se confondraient.

Voici les états de service de ce récidiviste éminent :

D'abord quinze ans de travaux forcés pour vols commis à Nîmes, quarante ans pour vols qualifiés et enfin trente ans infligés par la cour de Tours, après une seconde évasion.

Au cours des débats, Barbier a déclaré être certain de s'évader de chez de la Nouvelle-Calédonie.

Dix heures quarante-cinq, un nommé Parigot, homme d'affaires, demeurant dans le quartier de la Madeleine, et qui, à plusieurs reprises, avait eu affaire à M. Benoit, se fit annoncer. On le fit entrer dans le cabinet de l'Invoqué; quelques minutes s'écoulèrent, lorsque, tout à coup, deux détonations se firent entendre. Pâle, se tenant à peine, M. Benoit parut sur le seuil de l'étude.

Parigot lui avait tiré à bout portant deux coups de revolver. Une balle avait traversé le front de la victime, une autre avait perforé le bras gauche. L'assassin voulut fuir, mais les « clercs » se jetèrent sur lui; il menaça ces derniers de son arme, qu'ils réussirent à lui enlever.

Le blessé reçut les soins du docteur Constant. Prévenu immédiatement, M. Gallien, commissaire de police, procéda à l'interrogatoire de l'assassin qui a déclaré formellement qu'il regretta de ne pas avoir tué M. Benoit. On croit que ce dernier est victime d'une vengeance. Parigot a été écroué au poste Saint-Roch.

L'état de M. Benoit est des plus graves.

CONCURRENCE ALLEMANDE. — Les baraquons qui s'élevaient à Paris sur les boulevards, à l'occasion du jour de l'an, offrent, parait-il, des quantités de jouets fort intéressants, mis en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Seulement, ce qu'il importe de signaler, c'est que la plupart de ces jouets sont de fabrication allemande. Les Allemands, de plus en plus, inondent chaque année la place de Paris de jouets semblables, ce qui cause à notre industrie un tort considérable.

A LA TRAPPE. — On annonce l'entrée à la Trappe de M. le baron d'Escoubert de Hainaut, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et l'un des nos sportsmen les plus distingués.

Le baron de Hainaut, qui avait perdu l'an dernier sa jeune et charmante femme, s'est trouvé absolument accablé par la mort de sa fille unique, adorable enfant de six ans, qui vient de lui être enlevée par une fièvre typhoïde.

UN AVARE MORT DE FAIM. — Un nommé Moreau, chiffonnier, demeurant, 22, rue Moulineux, à Paris, était dans la plus affreuse misère. Tous les jours, on le voyait courir dans les rues vêtus de guenilles sordides, implorant la charité. Il touchait de l'Assistance publique un secours de 25 fr. par mois.

Depuis quatre jours, on ne l'avait pas vu paraître. Hier matin, la concierge, l'ayant vainement appelé, prévint le commissaire de police. On enfouit la porte et on trouva le chiffonnier étendu sur son grabat et ne donnant plus signe de vie.

Un médecin, appelé, constata qu'il était mort d'inanition.

Lorsqu'on fouilla le grabat, on découvrit dans le vieux bas légendaire de l'avare une somme de 20,500 francs en pièces d'or.

Moreau était âgé de quatre-vingt-neuf ans!

UN CAS DE FÉCONDITÉ ASSEZ RARE est rapporté par les journaux du Morbihan.

Au village de Velour, commune et canton de Muzillac, existe une petite ferme occupée par les époux Gitzonic.

Dernièrement, il y avait réjouissance complète dans ce hameau : la jeune femme, déjà mère d'un charmant enfant qui ne marche pas encore seul, venait d'accoucher de quatre garçons bien portants.

EFFETS INATTENDUS DU MAGNÉTISME. — M. et Mme Bivoteau, négociants du quartier du Marais, avaient fiancé leur fille Louise à un superbe jeune homme du nom de Poulot. L'union était proche; le futur gendre était choyé et dorloté par Mme Bivoteau qu'il appelait déjà « belle maman ».

Ce garçon n'avait-il pas toutes sortes de qualités et de talents de société? Il possédait, entre autres, l'art de magnétiser supérieurement, et l'on avait voulu montrer cela aux amis et connaissances.

Aussi hier, vers dix heures du soir, tout le monde étant réuni dans le salon, M. Bivoteau déclara la séance ouverte et il fut décidé que ce serait Mlle Louise qui servirait de sujet.

Poulot se plaça devant sa fiancée et se mit à la regarder fixement.

Cela dura deux minutes environ.

Puis, tandis que le sujet continuait à ouvrir de grand yeux, on vit tout à coup le magnétiseur s'ignoter, puis vaciller sur sa chaise et... s'en aller profondément.

On rit; on transporta Poulot sur un canapé. On voulut le réveiller impossible.

Puis, tout-à-coup, il se mit à balbutier, ensuite à parler tout haut.

— La police! murmura-t-il. — On se regarda.

— C'est moi qui ai fait le coup! s'écria-t-il, les yeux hagards.

« Belle maman » s'empressa de vider une carafe d'eau sur la tête du dormeur. Cette douche instantanée réveilla le jeune homme, qui, pressé de questions, finit par avouer qu'il avait, il y a quinze jours, volé des bijoux chez un joaillier de la rue de la Paix.

M. Bivoteau s'est empressé d'empêcher aussitôt son genre, qui poussait des supplications à fendre l'âme.

LES SUCCÈS DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS. — La dernière session des examens de licence a été aussi favorable que les précédentes à l'école des hautes études et à l'institut catholique de Paris. Sur dix candidats se présentant à la licence ès-lettres, six ont été admis; deux appartenant au diocèse de Paris: M. l'abbé Bellanger et M. l'abbé Duison, professeur au petit séminaire. Sur quatre candidats se présentant aux examens de la licence ès-sciences physiques, deux ont été admis. Durant ces deux mois, l'école des hautes études a fait recevoir trente licenciés: dix-neuf pour les lettres et onze pour les sciences.

Cette petite chaînette va figurer dans bon nombre de sacs de bonbons. Elle sera l'une des plus charmantes surprises que l'on puisse faire à une femme élégante, de même qu'à une femme fille.

Encore une fantaisie qui va faire son tour d'Europe et d'Amérique : le parapluie grand-mère. Il est joliment possible, et sans la finesse de sa monture, on le croirait sorti de la garde-robe d'une vieille grand-maman campagnarde.

L'industrie parisienne lui a fait une jolie toilette : la soie, tout en ayant les tons un peu fanés, est fort agréable à l'œil. Il y a de rouges, de bleus et de verts avec la large rayure de filets multicolores sur les bords. La monture est en béquille comme la canne de la grand-mère, mais elle n'a rien de rustique et on l'a faite élégante autant que possible.

Toutes nos belles mondaines en font l'empte avant de partir pour le Midi. Elles se promettent de s'en servir comme parasol.

Ce parapluie grand-mère, d'une originalité de bon ton, est bien moins excentrique que les parapluies rouge-vif ou bleu clair que l'on a inaugurés l'été dernier.

Le parapluie grand-mère sera l'un des succès de la saison, et beaucoup de mamans l'ont déjà choisi comme étrennes à leurs jeunes filles.

Dans les vitrines d'une grande maison de parapluies où il est déposé, il fait florès, et tout le monde le trouve très-original et très-joli.

Un autre objet bien pratique et bien coquet, qui composera sûrement des étrennes utiles et agréables, c'est la canne de fourrure ou de peluche. Il n'est pas une femme, jeune ou vieille, pas une jeune fille, qui n'ait du moins une de ces pélerines commodes. On les porte dans la rue sur une redingote ou une jaquette, au coin du feu, en voiture. A la moindre impression de froid, vite ce camail douillet sur les épaules. Nul vêtement en-cas n'est plus commode, moins encombrant ni plus coquet. N'est-ce pas votre avis?

Fin de conversation. — Et vous dites qu'il a une grande fortune? — Oh! une fortune incalculable. — C'est un joli chiffre!

Chez le marchand de chevaux. — Un client. — Vous m'avez indignement trompé. — Le marchand. — Moi! par exemple! — Vous m'avez garanti sans défauts le cheval que vous m'avez vendu. — Eh bien, il est borgne! — Ce n'est pas un défaut, cela... c'est un malheur!

Cueilli dans un *Histoire de France*. — Après avoir longuement énuméré tous les faits et gestes de Pharamond l'auteur ajoute : « Son existence est des plus douteuses. » Puis il termine en disant : « Il eut pour fils Clovis le Chevelu. »

Un soir de réveillon, M. Vatout disait à Louis-Philippe, en riant : — A la place de Votre Majesté, je mettrais ce soir mes souliers dans la cheminée, pour voir ce que j'y trouverais demain matin. — Oh! c'est tout vu, répondit le roi : j'y trouverais... monsieur Thiers!

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX. — D'après les déclarations de faillites. — Paris. — Dussière (dame), née Lenoit, couturière, rue Laval, 24. — La Société Hausmann et Saint-Denis, tailleurs, boulevard Sébastopol, 139, composée de : Albert Hausmann, et Henri Sylvain Saint-Denis. — Assié, — Chén (Simon) marchand de lingerie, mercerie et confectios, Grande-Rue, 21. — Pontoise. — Marchand, marchand de nouveautés, à Neuilly-sur-Marne. — Orthez. — Couzet, marchand de tissus, à Os. — Saint-Quentin. — Guillolet (Alph.-Cl.), tailleur.

Formations de sociétés. — Limoges. — Formation de la Société en non collectif Parvaud et fils aîné, tailleurs et chemiers. — Durée : 2 ans. — Cap. : 15,586 fr. 20. Acte du 14 novembre.

Dissolutions de sociétés. — Dissolution, à partir du 10 novembre 1883, de la Société anonyme des tentures artistiques, rue Camurant, 22.

Paris. — Dissolution, à partir du 4 décembre 1883, de la Société Férasson et Levasseur (nouveautés), avenue des Ternes, 79, et cession des droits de M. Férasson à M. Levasseur qui continue seul.

Paris. — Dissolution, à partir du 25 novembre 1883, de la Société Trouvé, Saint-Yves, Fischer & Co (draperies et doublures), rue Belduville, 37.

Paris. — Dissolution, à partir du 17 novembre 1883, de la Société Dubuisson et Gilet, tailleurs, Chaussée-d'Antin, 41.

Rouen. — Dissolution, à partir du 10 décembre 1883, de la Société Troussier et Dunel (rouennerie en gros), rue Lezurier-de-la-Martel, 15.

Nîmes. — Dissolution, à partir du 31 décembre 1883, de la Société Ducas et Roubin, draperies et nouveautés.

Protections de sociétés. — Paris. — Protection, à partir du 1er janvier 1893, de la Société en non collectif Vincent et fils (draperies en gros), rue Bertin-Poiré, 7. — Acte du 7 décembre 1883. — J. G. d'A.

BULLETIN DU COMMERCE. — LAINES. — Le Havre 29 décembre. — L'on a fait un lot Buenco-Ayres, à fr. 130, et un lot de Monte-Video, à fr. 170 les 100 kil.

20 b. Monte-Video (morceaux) qui ont été traités à fr. 112 50.

Monte-Video, 29 décembre. — Soutenues, mais sans grande demande, et surtout les acheteurs pour les Etats-Unis se tiennent sur la réserve. Les arrivages de la campagne commencent à augmenter. Les ventes s'élevaient à environ 64,000 arrobes, en outre 218 balles ont été embarquées pour compte de détenteurs. Stock

84,000 arrobes. Voici nos cours : mérinos métrés 10 1/4 et fr. 2.52 1/2 mérinos 1/2 premières 10 et fr. 2.48 première en moyenne 9 1/2 et fr. 2.40, secondes 8 1/2 et fr. 2.30, troisièmes 7 1/2 et fr. 2.

Les cotations en deniers s'entendent coté et frat pour les Etats-Unis et en francs pour la vente au Havre.

Peaux de moutons. — Marché ferme. Ventes 741 balles dans les prix de P. 115 à 130 suivant qualité; 36 balles ont été embarquées pour le compte de détenteurs. Stock 184 b.

Port-Elizabeth, 1er décembre. — Notre marché a été plus animé depuis huit jours, toutefois les prix sont restés sans grands changements. Le choix est encore très-restreint, beaucoup de laines étant retenues à l'intérieur par suite de la sécheresse. En snow white Uttenhage il a été traité 25 balles extra, supérieur choix, de ls. 7 1/4 à ls. 7 3/4, tandis que quelques lots marchandise sèche à blanche, mais très-défectueux, ont obtenu le, dd. à ls. 5d. Un country snow white on a fait 50 balles marquette Phoenix, en partie coté défectueux, à circa ls. 3 3/4d., 100 b. Reddersburg, à circa ls. 3 1/2d. et 25 b. Bethulia à circa ls. 2 1/2d. Il existe encore un assez fort stock en Standard Glenavon Pioneer et Advance, mais les détenteurs en demandent des prix trop élevés. En country scoured le stock est très-réduit et il ne se traite qu'environ 50 balles à ls. 1 1/2d. En fleece quelques lots supérieur long clips ont été achetés de ls. 2 1/2d. à 2 1/2d. La demande pour laines en suint Karoo a continué et quelques centaines de balles ont été envoyées à prix modérés. Les laines en suint blanches supérieur long ont obtenu 8 1/2d. à 8 3/4d.; la qualité quelque peu irrégulière circa 8d. Les laines moyennes sont très-recherchées et 100 lbs ont été achetées de 7d. à 7 1/2d.

Change : Sur Londres à 90 jours 3/8 0/0 esc. Fournies, 29 décembre.

Comme l'année dernière à pareille époque, nous retrouvons les affaires dans le plus grand calme. Le vente des fils a été très actif presque toute l'année et néanmoins nous retrouvons les cours inférieurs à ceux que nous avons publiés l'an passé.

Voici les prix actuels :

66,000 mét. au kg. p. Ecoose à la main 8 fr. 50

63,000 mètres au kg., métréque 7,75

71,000 — — — — — 8,10 à 8,35

77,000 — — — — — 8,60 à 8,90

85,000 — — — — — 9,15 à 9,30

92,000 — — — — — 9,70 à 9,95

99,000 — — — — — 10,25 à 10,60

106,000 — — — — — 11,25 à 11,60

112,000 — — — — — 12,25 à 12,75

En tissu, les transactions sont actuellement à peu près nulles et partant, les prix sont plus élevés que jamais. On espère que le renouvellement de l'année ramènera un peu d'entrain et pourra audier les cours que certaines maisons paraissent se complaire à vilipendier à telles enseignes que les rares acheteurs hésitent encore espérant toujours obtenir mieux le lendemain que la veille. La *Popon* conserve sa bonne position. (Journal de Fournies.)

COÛONS. — Rouen, 29 décembre. — Les cotons filés se maintiennent toujours dans une situation favorable, tant au point de vue des débouchés que des prix.

Tous les genres de tissu ont donné lieu à des affaires assez importantes, grâce à la présence d'un grand nombre d'acheteurs et cela malgré une semaine interrompue par une fête.

Les rouennais et carreaux de belle qualité sont, par continuation, les articles en vogue et procurent aux fabricants des ordres à livrer pour un temps assez long.

Manchester, 28 décembre. — Tissus et filés : Les affaires sont un peu plus recherchées pour l'in le, toutefois la faiblesse des prix entrave la conclusion d'affaires de quelque importance. Les filés sont généralement calmes, les filateurs ont élevé leurs cotations quoique l'exécution des ordres d'achats soit rarement praticable aux prix en hausse.

SOIES. — Shanghai, 28 décembre. — Un des principaux détenteurs a de nouveau vendu, en destination de l'Angleterre, 5,000 balles et le restant de ses provisions, soit 7,000 balles, sera gardé en magasin jusqu'au printemps prochain.

On cote : Tussac Black 1 lb m 2 1/2 Tussac 425, Big Fongling 401 1/2 T, Tussac n° 5 qualité courante 380 T, Kaching qualité vert moyenne 367 1/2 T.